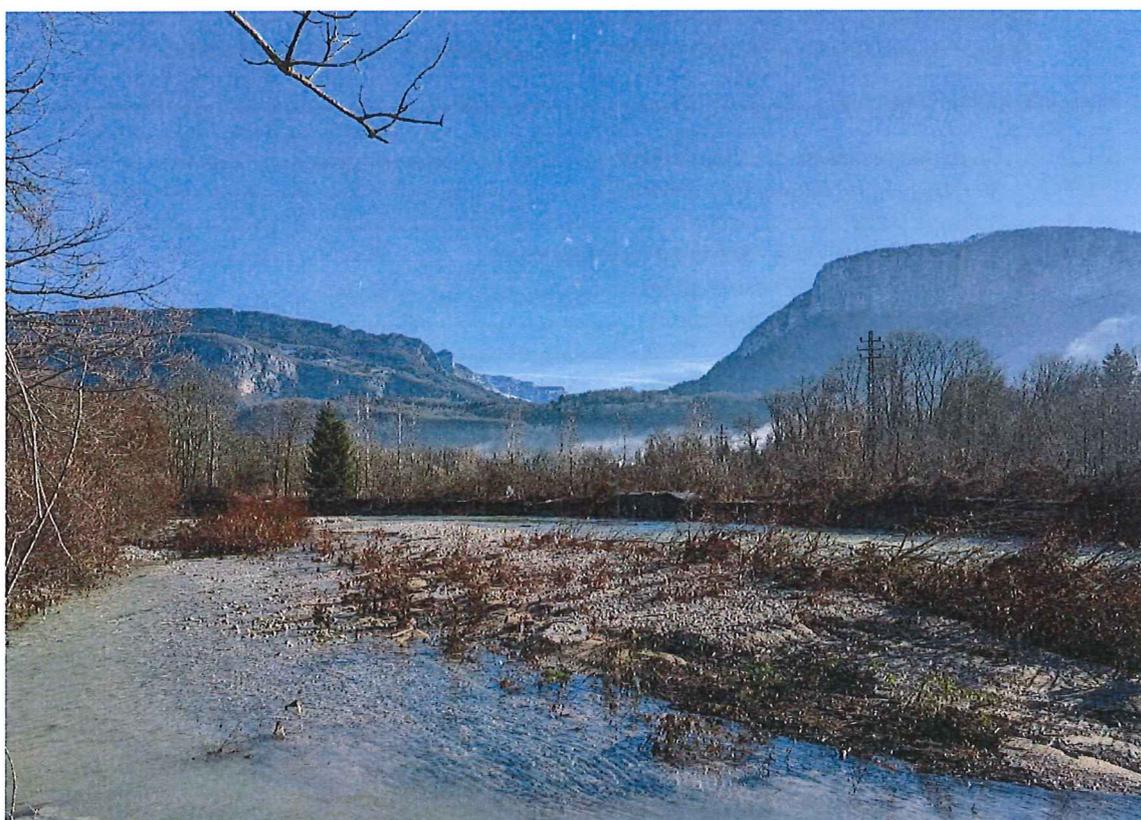


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	CONTEXTE 2022.....	4
2.1	HISTORIQUE DU SIAGA.....	4
2.2	LES STATUTS DU SIAGA EN 2020	4
2.3	DEMARCHES PORTEES (PASSEES, EN COURS, AUTRES PROCEDURES)	5
2.3.1	<i>Démarches passées.....</i>	5
2.3.2	<i>Démarches en cours.....</i>	5
a.	Un contrat Bassin Guiers/Aiguebelette de 2022 à 2024.....	5
b.	Le Programme d'études préalables au PAPI Guiers Aiguebelette Truison Bièvre (GATB).....	5
3	ANALYSE RETROSPECTIVE.....	6
3.1.1	<i>Dépenses réelles de fonctionnement.....</i>	6
3.1.2	<i>Recettes réelles de fonctionnement :.....</i>	7
3.1.3	<i>Epargne brute :.....</i>	7
3.1.4	<i>Analyse rétrospective - Section d'investissement :.....</i>	8
a)	<i>Dépenses réelles d'investissement.....</i>	8
b)	<i>Recettes réelles d'investissement :.....</i>	9
3.1.5	<i>Epargne nette :.....</i>	10
3.1.6	<i>Situation de clôture au 31/12/2021 :.....</i>	10
4	ETAT DE LA DETTE	11
5	PROGRAMME D' ACTIONS 2022 DU SIAGA.....	11
5.1	LES RECETTES FIXES DU SYNDICAT, EN FONCTIONNEMENT	12
5.2	LES SUBVENTIONS.....	12
5.3	LES EMPRUNTS.....	12
5.4	LES CHARGES GENERALES	12
5.5	ANNEXE PROGRAMME D' ACTIONS	13

1 INTRODUCTION

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif et constitue une formalité substantielle. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire, participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget. La discussion sur les orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote). Le débat sur les orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités devant permettre de discuter des orientations budgétaires de la structure et d'informer sur la situation financière de celle-ci, le tout afin d'éclairer le choix des élus lors du vote du budget primitif.

Le DOB s'appuie notamment sur le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui, conformément aux articles L.2312-1 et D2312-3 du Code général des collectivités territoriales, présente notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées par la structure portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement (sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre le syndicat et ses membres)
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que des informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.

L'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose également qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, les collectivités et groupement de collectivités territoriales présente leurs objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

2 CONTEXTE 2022

2.1 Historique du SIAGA

Le Syndicat du Guiers a été créé en 1993 ; d'abord syndicat d'études, il s'est ensuite transformé en syndicat de travaux regroupant au 31 décembre 2017, 41 communes iséroises et savoyardes du bassin versant du Guiers.

Au 1er janvier 2018 avec la prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par les EPCI-FP, les Communautés de communes Cœur de Chartreuse, Vals du Dauphiné, Val Guiers, lac d'Aiguebelette et la CA du Pays Voironnais ont intégré le SIAGA en représentation – substitution de leurs communes membres.

Afin de formaliser l'exercice de la compétence GEMAPI par le syndicat, le SIAGA a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté inter-préfectoral du 16/08/18 permettant ainsi d'étendre le périmètre aux bassins versants de la Bièvre et du Truison-Rieu.

En 2019, le syndicat a fait évoluer ses statuts afin d'obtenir la labellisation EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Il **regroupe** aujourd'hui **58 communes** du bassin versant du Guiers-Aiguebellette, de la Bièvre et du Truison réparties sur les départements de l'Isère (30 communes) et de la Savoie (28 communes). Ce territoire à dominance d'espaces naturels boisés et d'espaces agricoles présente une population permanente de 67 900 habitants (données 2015). La superficie de ce territoire est de 680 km²

2.2 Les statuts du SIAGA en 2020

En parallèle, un important travail de concertation (en 2016 et surtout en 2017) avec les EPCI-FP concernés par le territoire a permis la révision des statuts du syndicat. Les nouveaux statuts ont été signés le 10 /12/2019 (Arrêté inter-préfectoral n°38-2019-12-10-014).

Les EPCI – FP adhérents sont :

- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Communauté de Communes Cœur de Chartreuse
- Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné
- Communauté de Communes Val Guiers
- Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette.
-

En 2022, la révision statutaire portera sur l'intégration des deux départements et la transformation en Syndicat mixte ouvert.

2.3 Démarches portées (passées, en cours, autres procédures)

2.3.1 Démarches passées

Le bassin versant Guiers – Aiguebelette a fait l'objet de :

- Un contrat lac d'Aiguebelette de 1998 à 2004, porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Lac d'Aiguebelette (=SMALA) puis la CCLA (après dissolution du SMALA) ;
- Un contrat de rivière Guiers et affluents de 2000 à 2005 suivi d'un contrat d'objectifs de 2007 à 2010 porté par le SIAGA.
- Un contrat de rivière Guiers et affluents de 2012 à 2019 porté par le SIAGA.

2.3.2 Démarches en cours

a. Un contrat Bassin Guiers/Aiguebelette de 2022 à 2024.

Bien qu'en cours d'élaboration, le SIAGA poursuit les actions engagées dans le contrat. En 2021, le SIAGA a engagé l'élaboration du 3^{ème} contrat afin d'établir les actions à mener.

b. Le Programme d'études préalables au PAPI Guiers Aiguebelette Truisson Bièvre (GATB)

Le programme d'études préalables (PEP) au PAPI Guiers Aiguebelette Truisson Bièvre (GATB) a été instruit et validé par les services de l'Etat en juillet 2021. Il porte sur la période 2021-2023.

Il compte 24 actions pour un montant total de dépenses de 1 072 700 €HT soit 1 287 240 €TTC, dont 508 650 € de subventions de l'Etat, et 146 070 € de subventions du Département de l'Isère soit 654 720 € d'aides (reste à charge SIAGA de 632 520 €). Le PAPI d'intention porte sur la période 2021-2023. Les actions sont organisées autour de 7 axes.

Axe	Montant HT	% sur montant
0-équipe d'animation	150 000 €	14%
1- connaissance et conscience du risque	632 850 €	59%
2-surveillance et prévention	62 100 €	6%
3- alerte et gestion de crise	15 400 €	1%
4- Inondation et urbanisme	18 650 €	2%
5- réduction vulnérabilité	24 500 €	2%
6- ralentissement des écoulements	82 700 €	8%
7- ouvrages hydrauliques	86 500 €	8%
TOTAL : 24 actions	1 072 700 €	100%

3 ANALYSE RETROSPECTIVE

3.1.1 Dépenses réelles de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN €								
	REALISATION 2018	%	REALISATION 2019	%	REALISATION 2020	%	REALISATION 2021	%
Entretien des cours d'eau et travaux de fonctionnement liés	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Etudes et recherches	16660	5%	96 445.50 €	21%	38 804.70 €	12%	52 107.90 €	15 %
Autres charges à caractère général, gestion courante et exceptionnelles	78999.05	25%	90 870.94 €	20%	103 831.20 €	33%	98 144.29 €	28 %
Charges de personnel et frais assimilés	210 527	66%	198 125	43%	169 551	54%	195 264.34	57 %
Charges financières	10 462.97	3%	72 632.55	16%	0	0%	1124.64	0%
Dépenses réelles de fonctionnement	316 648.94	100%	458 074.19	100%	312 186.50	100%	346 641.82	100%

Cette année, les études de fonctionnement représentent 15% des dépenses de fonctionnement et concernent essentiellement l'étude Bièvre et le suivi piscicole et sédimentaire.

Les dépenses de personnel sont en légère augmentation en 2022 et représentent 57% du budget de fonctionnement. (Embauche chargé de mission inondation et mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)).

Depuis 2020, le syndicat n'a plus de charges financières car aucun emprunt est en cours ou n'a été contracté à ce jour.

3.1.2 Recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN €								
	REALISATION 2018	%	REALISATION 2019	%	REALISATION 2020	%	REALISATION 2021	%
Contribution des structures membres	332 226.7	60%	796 116.00	83%	830 410	82%	829 652.00	78%
Subvention de fonctionnement	224 158.23	40%	154 711.50	16%	179 272.2	18%	214 047.15	20%
Autres recettes de fonctionnement	0	0%	13 384.62	1%	4 530.61	0%	13 552.25	1%
Recettes réelles de fonctionnement	556 384.93	100%	964 212	100%	1 014 212.31	100%	1 057 251.40	100%

Les subventions de fonctionnement demeurent importantes ; elles portent essentiellement sur les postes (subventions notamment de l'Agence de l'eau, départements pour le contrat de bassin Guiers/Aiguebelette, l'Etat dans le cadre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), du Département de l'Isère pour le fonctionnement du SIAGA depuis 2019) pour les études de fonctionnement ; elles peuvent connaître des variations annuelles en fonction du rythme de versement des acomptes par les financeurs.

3.1.3 Epargne brute :

Evolution épargne brute				
	2018	2019	2020	2021
Epargne brute (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement)	239 736	506 138	702 026	710 610

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- Un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

3.1.4 Analyse rétrospective - Section d'investissement :

a) Dépenses réelles d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT EN €								
	REALISATION 2018	%	REALISATION 2019	%	REALISATION 2020	%	REALISATION 2021	
Frais d'études	0	0%	0	0%	189 602.42	12%	158 682.24	11%
Travaux en cours	255 416.00	60%	2 050 719.00	68%	1 228 358.00	76%	1 210 189.00	84%
Emprunts	35 291.00	8%	747 243.00	25%	0	0%	0	0%
Autres immobilisations incorporelles	1 000.80	0%	1 260.00	0%	0	0%	0	0%
Subvention d'équipement	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Immobilisations corporelles (dont Foncier)	132 512.36	31%	211 238.80	7%	197 411.56	12%	68 046.73	5%
Opération sous mandat	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres							514.38	0%
Total dépenses réelles d'investissement	424 219.61	100 %	3 010 459.95	100%	1 615 371.96	100%	1 437 431.98	100%

SOIT TOTAL DEPENSES REELES D INVESTISSEMENT 2021 BUDGET GENERAL

1 437 K€

L'évolution forte des dépenses liées aux travaux constatée depuis 2017 s'est poursuivie en 2019 et 2021 en représentant plus de trois quarts des dépenses d'investissement prévues essentiellement dans les engagements contractuels du syndicat (Contrat de Bassin Guiers/Aiguebelette, travaux sous convention de mandat)

Les principales dépenses de travaux pour l'année 2021 concernent :

- Les travaux d'aménagement Moulin neuf à Entre-deux-Guiers,

- L'acquisition foncière pour les travaux morphologique, les travaux du plan de gestion de la ripisylve
- Les études de diagnostics techniques et les études d'évaluation du contrat de Bassin Guiers Aiguebelette.

Les études ont représenté un montant de 158 682.24 en 2021.

Les opérations (opérations sous mandat pour lesquelles le SIAGA la maîtrise d'œuvre a été déléguée au SIAGA) sont liées aux opérations effectuées pour le compte du SIAM concernant l'aménagement du seuil du Moulin neuf.

b) Recettes réelles d'investissement :

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT EN €								
	REALISATION 2018	%	REALISATION 2019	%	REALISATION 2020	%	REALISATION 2021	%
Subventions d'investissement	1 309 839.00	91%	1 121 716.00	98%	890 163.00	74%	1 494 610.00	57%
Emprunt	0	0%	0	0%	0	0%	0	
FCTVA	121 696.06	9%	19 588.34	2%	309 624.13	26%	179 788.66	7%
Autres recettes d'investissement	0	0%	0	0%	0	0%	37 750.34	1%
Excédents de fonctionnement (1068)	0	0%	0	0%	0	0%	928 692.07	35%
Total recettes réelles d'investissement	1 431 534.57	100%	1 141 303.88	100%	1 199 786.71	100%	2 640 841.06	100%

SOIT TOTAL RECETTES REELLES D INVESTISSEMENT 2020 BUDGET GENERAL	2 640 K€
---	-----------------

Les recettes d'investissement sont corrélées aux dépenses d'investissement (subventions et remboursements) mais connaissent un décalage dans leur perception (en fonction des modalités de versement des financeurs). Des subventions liées à d'importantes dépenses d'investissement mandatées sur le dernier semestre 2021 seront perçues en 2022.

3.1.5 Epargne nette :

L'épargne nette correspond à l'épargne brute amputée du remboursement du capital de la dette.

Cet indicateur doit être mesuré avec prudence pour le SIAGA considérant la part importante des recettes d'investissement :

<i>Evolution épargne nette (CAF nette)</i>				
	2018	2019	2020	2021
Caf brute	239 736	506 138	702 026	710 610
Remboursement capital	35 291	747 243	0	0
Epargne nette	204 445	-241 105	702 026	710 610

L'épargne nette du SIAGA permet ainsi d'aborder les dépenses d'investissement en limitant le recours à l'emprunt.

3.1.6 Situation de clôture au 31/12/2021 :

Dans l'attente du compte de gestion du comptable public, au vu des résultats provisoires d'exécution budgétaire, l'année 2021 s'achève sur les résultats suivants :

	Budget
Recettes de fonctionnement réalisés 2021	1 066 624,40 €
Dépenses de fonctionnement réalisés 2021	396 278,81 €
Résultat d'exécution	670 345,59 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 074 285,79 €
Résultat de fonctionnement cumulé	1 744 631,38 €

	Budget général
Recettes d'investissement réalisés 2020	2 690 478,05 €
Dépenses d'investissement réalisés 2020	1 446 804,98 €
Résultat d'exécution	1 243 673,07 €
Résultat d'investissement reporté	-1 319 913,67 €
Résultat d'investissement cumulé	-76 240,66 €

Ainsi, au niveau du budget, l'excédent de la section de fonctionnement (1 074 285,79 €) permet à la fois de combler le déficit d'investissement reporté (-1 319 913,67 €) et de dégager un excédent de 1 668 390,92 €.

4 Etat de la dette

Le SIAGA n'a pas d'emprunts.

5 Programme d'actions 2022 du SIAGA

Les dossiers en cours seront poursuivis mais le déclenchement de nouvelles actions relèvera du prochain Conseil Syndical du SIAGA.

On peut citer parmi les actions qui se poursuivront :

- Les travaux sur l'Ainan
- La mise en place du programme d'actions et de lutte contre les inondations (PEP au PAPI).

Les opérations 2022 seront articulées autour des priorités suivantes :

- Poursuivre du programme de gestion de l'entretien des rivières et ouvrages et de la régularisation administrative des systèmes d'endiguement et les études de dangers ;
- Mettre en œuvre les programmes approuvés et financés, notamment le 3^{ème} Contrat de Bassin Guiers/Aiguebelette (suivi qualité de l'eau Guiers aval, Restauration de la continuité écologique sur le Guiers Mort : aménagement du seuil de la prise d'eau VICAT La Perelle (ROE41195),
- Poursuivre et engager le programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI :
 - Les études menées dans le cadre du Plan d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI), et notamment le diagnostic approfondi et partagé ;
- Le lancement de l'étude stratégique ressource en eau et changement climatique ;
- Les actions d'animation technique et négociation foncière la maîtrise foncière.

Les investissements atteindront 1,6 m€ TTC.

Le budget 2022 est envisagé en se basant sur les hypothèses ci-dessous :

- Inscription de la participation des structures membres pour le bloc commun de compétences, calculée selon le même principe défini en 2021
- Inscription des dépenses obligatoires (dépenses de personnel, indemnités des élus, dépenses d'amortissement et de provisions notamment)
- Inscription au budget primitif de l'excédent de fonctionnement (affecté aux sections de fonctionnement et d'investissement) et des résultats d'investissement reportés du SIAGA.
- Inscription des restes-à-réaliser en dépenses et en recettes.
- Inscription des dépenses correspondant aux opérations prévues au sein des procédures contractuelles (Contrat de Rivière, PAPI...)
- Inscription des subventions de fonctionnement et d'investissement prévues principalement celles prévues dans le cadre de programmes pluriannuels

- Inscription dépenses de fonctionnement ou d'investissement liées à l'exercice de la compétence GEMAPI en fonction des besoins territoriaux, priorités techniques, établissements de plans de gestion (DIG) et prévus au sein des contrats pluriannuels.
- Poursuite des compétences optionnelles selon les modalités contractuelles. (Délégation bassin versant Aiguebelette et Item 12).

5.1 Les recettes fixes du syndicat, en fonctionnement

Au titre des invariants figurent les participations syndicales de ses membres, établies selon l'article 16 des statuts du SIAGA (population INSEE, Surface de l'EPCI dans le périmètre, nombre habitants pondérés au périmètre syndical).

Le syndicat souhaite proposer en 2022 une hausse de la participation de 3%.

5.2 Les subventions

Le SIAGA bénéficiera de l'aide financière du Département, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de la Région, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Sur la base des taux d'aide espérés, les subventions de fonctionnement qui financent en partie les postes et les études et travaux relevant du fonctionnement, représenteront près de 1,7 m €.

Les subventions d'investissement devraient atteindre près de 1,7 m€.

5.3 Les emprunts

Au regard des marchés engagés et de ceux qui vont l'être courant 2022, l'emprunt pourrait être mobilisé cette année.

5.4 Les charges générales

Les 3 postes de dépense principaux concernent :

- Les frais d'ordre général (comme les frais de locaux, de véhicules, de bureautique, d'énergie, de maintenance informatique, de téléphonie, de fournitures administratives et de petits matériels... ainsi que les indemnités et frais associés versés aux enquêteurs publics...) estimés à 85 500 €.
- Les charges de personnel
L'enveloppe estimée 2022 s'élève à 312 400 € pour 7 agents.
Les autres charges de gestion courantes comme les licences et indemnités des élus.
L'enveloppe estimée 2022 s'élève à 40 700 €.
- Les études, actions et travaux qui concernent tout le périmètre du SIAGA comme le plan de gestion sédimentaire, Etude stratégique ressource en eau et changement climatique la communication institutionnelle, ...
L'enveloppe estimée 2022 s'élève à 1 451 000 €
- La dette : les crédits liés à la ligne de trésorerie (20 000 €)

5.5 Annexe Programme d'actions

Action	Démarrage opération - (mois envisagé)	Durée envisagée (en mois)	Coûts prévisibles (€ HT)
Programme de gestion ripisylve 2022/2023	mars-22	mai-22	120 000 €
Espèces exotiques envahissantes (Etudes +arrachage précoce + Ecopaturage	mars-22	mai-22	100 000 €
Diagnostic / Etat des lieux entretien et végétation de berges BV Aiguebelette (CCLA)	juin-22	juil.-22	40 000 €
Restauration de la continuité écologique sur le Guiers Mort : aménagement du seuil de la prise d'eau VICAT La Perelle (ROE41195)	juin-22	juil.-22	25 000 €
Suivi ponctuel de la qualité (macro et micropollution) du Truison, Paluel, Bonnard et Aiguenoire	juin-22	juil.-22	68 800 €
Suivi pérenne de l'eutrophisation du Guiers, du Thiers et du Paluel	juin-22	juil.-22	35 500 €
Suivi du régime thermique des bassins du Guiers et de la Bièvre	juin-22	juil.-22	25 400 €
Dialogue territorial et médiation	juin-22	juil.-22	19 500 €
Animation technique et négociation foncière	juin-22	juil.-22	60 000 €
Etudes préalables au reméandrage du lit de la Bièvre à Pressins	juin-22	juil.-22	54 000 €
Etudes renaturation de la confluence entre le Guiers et le Rhône	juin-22	juil.-22	109 000 €
Effet de la restauration de la continuité écologique sur les populations de lamproies de Planer	juin-22	juil.-22	120 000 €
Etude de définition de la stratégie foncière pour la restauration et préservation de l'EBF	févr.-22	mars-22	45 000 €
Etude stratégique ressource en eau et changement climatique	mars-21	mai-22	250 000 €

Plan de communication	mai-22	juin-22	50 000 €
AAP "Eau et Participation citoyenne"	janv.-22	mai-22	5 000 €
Suivis environnementaux des travaux de restauration de l'Ainan	janv.-22	mars-22	50 000 €
Suivi de l'évolution et évaluation plus approfondie des caractéristiques et fonctions des zones humides (CCLA)	juil.-22	sept.-22	9 000 €
APP biodiversité 2021 mare			86 000 €

Le 09/02/2022

Le Président
JL REYNAUD

